

Une semaine de grève s'annonce chez les chirurgiens-dentistes

La réforme des tarifs dentaires, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2018, est aujourd'hui contestée par les professionnels dentaires. Depuis le 12 et jusqu'au 18 juin, un appel à la grève est lancé.

Votre dentiste a peut-être annulé votre rendez-vous

Obtenir un rendez-vous chez le dentiste cette semaine s'annonce difficile partout en France. Une grève nationale touche tous les professionnels dentaires sauf les orthodontistes. Cette grève initiée par les dentistes libéraux, est aussi suivie par les étudiants en médecine et chirurgiens. Il est cependant difficile de mesurer l'ampleur de la mobilisation pour le moment.

La réforme contestée par les dentistes avait été proposée par l'ancienne ministre de la Santé. Marisol Touraine avait décidé, d'une part de plafonner les prix des poses de prothèses (couronne ou implants), et d'autre part d'augmenter le prix des actes courants (détartrage). Cette réforme devrait faciliter l'accès aux soins dentaires pour les patients, car les poses de prothèses étaient jusqu'alors très coûteuses et peu remboursées par la Sécurité Sociale.

Pourquoi les dentistes appellent-ils à la grève ?

La grève des dentistes fut lancée après l'échec des négociations tarifaires entre l'Assurance maladie et les trois principaux syndicats : le FDSL, le CNSD et l'Union dentaire. Pour deux d'entre eux, les négociations s'étaient achevées le 6 janvier 2017. Malgré l'enclenchement du processus de réforme à l'issue des négociations syndicales, les dentistes espèrent, grâce à leur grève, obtenir un assouplissement de cette réforme.

Les professionnels dentaires se déclarent insatisfaits par les deux mesures phares de la réforme. D'une part, parce que les prothèses sont la source première de revenus des dentistes. Ils jugent donc que le plafonnement de leurs tarifs est trop rigide. D'autre part, si la revalorisation des actes courants est favorable aux dentistes, elle est aussi estimée trop faible par ces derniers. Selon les dentistes, les actes courants représentent en réalité une très faible part de leurs revenus. De plus, cette revalorisation est considérée comme un dû pour les dentistes, car leurs prix n'ont pas augmenté depuis trente ans.